

**Motion des personnels du Lycée français de
Vienne en grève le vendredi 12 mai 2017**
50 % de grévistes ce jour.

**OUI aux détachements, OUI au statut de
résident !**

Les personnels du lycée français de Vienne en grève ce jour dénoncent fermement les refus de détachements subis pour diverses raisons par les personnels du 1^{er} et 2nd degré.

Que ce soit pour les cas d'enseignants titulaires en disponibilité forcée dans les établissements, pour les recrutés locaux lauréats de concours ou plus généralement pour les premiers détachements, cette situation de blocage remet en cause le fonctionnement même de l'AEFE.

Par ailleurs, au moins deux collègues du premier degré et du second degré ont fait ou vont faire leur stage de titularisation en France. Le changement de pratique du MEN les oblige à rester deux ans de plus en France avec les conséquences familiales et personnelles brutales qui en découlent. En conséquence, ils seront contraints de renoncer au bénéfice de leur concours.

De plus, au niveau du primaire, ce sont plus de cinq collègues en disponibilité qui se voient contraints, en attente d'un poste de résident, à un statut précaire. Dépendants d'un département potentiellement déficitaire, ils sont menacés d'un refus de détachement lorsqu'un poste de résident sera vacant.

Enfin, les personnels titulaires qui bénéficiaient d'une résidentialisation à l'année grâce au regroupement des « heures résidents » laissées par les collègues à temps partiel se sont vu soudainement retirer cette possibilité par l'AEFE. Ils devront donc accepter un contrat de droit local et se verront par conséquent privés de l'avancement et des droits à la retraite de fonctionnaire français ; ils se trouveront de fait condamnés à la disponibilité perpétuelle. Cela concerne deux collègues du lycée pour la rentrée prochaine.

Bien que ces atteintes répétées sur les détachements puissent se justifier dans la logique de l'Éducation nationale par la difficulté à pourvoir des postes en France, les conséquences pour les personnels du réseau de l'AEFE sont disproportionnées : pour chacun de ces cas, les dysfonctionnements de la gestion des ressources humaines ont des conséquences désastreuses sur les personnels.

- Nous demandons que les détachements soient accordés aux néo-titulaires ex-recrutés locaux de l'AEFE à qui des postes de résident sont proposés sur place, quel que soit leur département d'origine. Nous refusons que leur soit imposé un « minimum de deux ans de services effectifs en France en tant que titulaires ».
- Nous demandons également que tous nos collègues obtiennent un détachement sur un support résident si celui-ci leur est proposé, quel que soit leur département d'origine.
- Nous demandons pour nos deux collègues le maintien de la résidentialisation sur rompus de temps partiel en s'appuyant sur toutes les heures dégagées pour l'année.
- Nous demandons qu'une sortie de crise soit rapidement trouvée.
- Enfin, nous refusons catégoriquement toute référence à une mobilité forcée pour les résidents qui, au-delà de la dégradation induite pour les personnels, n'améliorerait en rien la qualité de l'enseignement dispensé dans nos établissements.

Il en va du bon fonctionnement de nos établissements français à l'étranger.